

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	32 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 NOVEMBRE

La crise ministérielle

Le ministère qui vient de tomber avait été formé le 27 février dernier, il avait succédé au cabinet Freycinet qui démissionna le 19 février, à la suite d'une proposition de M. Hubbard relative à la liberté d'association.

M. Loubet, chargé de composer le nouveau cabinet, avait pris dans l'ancien tous les ministres sauf MM. Constans, Barbey et Yves Guyot.

Le défunt ministère a donc vécu juste neuf mois.

Les ministres démissionnaires restent chargés de l'expédition des affaires courantes jusqu'à la désignation de leurs successeurs. La nouvelle de la chute du ministère n'a pas produit une grande impression à Paris où la crise était déjà considérée comme latente et où l'on se préoccupe plus de l'enquête même sur Panama que de ses conséquences. Mais, dans les cercles politiques, la chute du cabinet Loubet a produit une pénible impression, car on voit les dangers d'une crise à la fin de la législature en présence de deux budgets à voter dont l'un est commencé. Cette situation est rendue particulièrement délicate par l'absence du gouvernement au moment où la Chambre et l'opinion ont besoin de direction.

La crise ministérielle provoquée par l'interpellation sur la disparition du baron de Reinach, achève de compliquer une situation déjà fort embrouillée.

Il ressort des commentaires de la presse, que M. Ricard est le véritable auteur de la déroute ministérielle, et que c'est surtout pour se débarrasser de son encombrante personnalité que l'on renverse le ministère.

On se préoccupe également de la composition du futur conseil et l'on est d'accord pour reconnaître que la succession est lourde et difficile à liquider.

M. Brisson est désigné pour remplacer M. Loubet et ce serait un Cabinet d'une nuance plus radicale que le précédent qui prendrait la direction des affaires.

« L'avis très général à la Chambre, écrit le *Rappel*, était, hier soir, que c'était M. Brisson, qui, ayant par sa motion déterminé la retraite du cabinet, devait être chargé de la mission de former le nouveau ministère.

« Les amis de M. Brisson prétendaient que celui-ci déclinerait cette mission, si elle lui était offerte, pour se consacrer exclusivement à l'œuvre de la Commission d'enquête.

« On disait que, dans ce cas, ce serait M. Bourgeois qui aurait le plus de chances d'être appelé à la présidence du futur ministère. »

Le Siècle :

« La République gardera un triste souvenir du ministère qui a laissé faire la grève de Carmaux et la Commission d'enquête du Panama.

« Ces faits prouvent que pour gouverner la France, il ne suffit pas d'être un bel homme, comme M. Ricard, et un brave homme comme M. Loubet. »

La Justice :

« Nous avons une crise ministérielle.

« Oui, cet événement qu'on nous représentait comme le plus grave des périls, le voilà accompli. Oui, cette Chambre, qui voulait, avant tout, ne point renverser de cabinet, vient de constater la chute du cabinet Loubet à une majorité de près de cent voix. Je dis : constater la chute... En réalité, qui a renversé le ministère ? Le ministère lui-même. Jamais suicide ne fut plus évident. »

L'Estafette :

« A M. Brisson le fardeau du gouvernement. Il s'agit de rassurer l'opinion publique. Y avait-il des pavés dans la bière de M. de Reinach ? Question sombre et tragique.

« La haute situation de M. Brisson, la souplesse de son esprit, l'habileté bien connue de sa politique, l'éclat de son passé gouvernemental, la hauteur de ses vues et l'affabilité souriante de son humeur nous sont garants qu'il lui sera donné de résoudre cette question. A lui le pouvoir ! La rumeur publique le lui attribue déjà, en attendant qu'elle l'en précipite. M. Brisson est à la hauteur de tous les événements. »

Le Voltaire :

« C'est le progrès social réalisé par un gouvernement fort et honnête qui redonnera confiance à la nation énervée et lasse. M. Brisson sera l'homme de ce progrès. »

Du côté de la presse conservatrice on constate l'état de désarroi et de désorganisation de ce régime républicain dont on se plaint à nous vanter la solidité et la vigueur et se trouve en proie à d'incessantes crises où son existence est menacée.

UN CABINET BRISSON

Ainsi que nous le disions hier en dernières nouvelles, M. Carnot a reçu dans l'après-midi M. Le Royer, président du Sénat, et M. Floquet, président de la Chambre. Il s'est entretenu avec eux de la situation sans prendre de décision.

M. Carnot a reçu ensuite M. Brisson, président de la Commission d'enquête.

M. Brisson a déclaré que la crise ne portait pas sur la politique générale, mais seulement sur les affaires de Panama au sujet desquelles le pays demandait une lumière pleine et entière.

M. Brisson a examiné les éventualités que comportait la situation.

7 h. 30.

M. Brisson est officiellement chargé de former un cabinet et a accepté cette mission ; il va voir M. Loubet ainsi que les présidents des deux Chambres ; il bornera à cela ses démarches pour aujourd'hui.

DIX MILLIONS !

Ce n'est pas cinq millions que le baron de Reinach a touchés pour acheter les voix des députés, comme le disait M. Delahaye dans son discours ; c'est beaucoup plus.

M. le conseiller-instructeur Prinot a donné

les chiffres suivants à la Commission d'enquête.

M. de Reinach aurait reçu :

- 1° Cinq millions.
 - 2° Trois millions deux cent mille francs.
 - 3° Un million huit cent mille francs.
- Total : dix millions.

Telles sont les sommes que M. de Reinach avait jugées nécessaires pour payer les suffrages parlementaires et que la Compagnie de Panama aurait remises au banquier juif dans ce but.

Dix millions !

Pauvres actionnaires, malheureux obligataires !

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

On considère dans les couloirs de la Chambre qu'en présence du vote émis avant-hier par la Chambre, la démission du procureur général serait inévitable.

UNE AUTRE « PISTE »

Il y a des « coupables » ; c'est certain ; il doit même y avoir beaucoup de coupables. Il s'agit de les trouver.

Les républicains paraissent convaincus que ces coupables existent, mais qu'on ne révélera pas leurs noms.

La Justice écrit :

« Eh oui ! il faut faire la lumière ; c'est plus nécessaire que jamais. Il est évident qu'il y a des coupables. »

« Où sont-ils ? »

« Et ceux des accusateurs qui étaient de bonne foi (je ne parle pas de M. Delahaye) ne commencent-ils pas à s'apercevoir qu'on les a peut-être lancés sur de fausses pistes ? »

Cette parole est grave, venant d'un enquêteur. M. Pelletan est dans la Commission. Il a entendu les dépositions. S'il juge que la « piste » suivie soit mauvaise, c'est qu'il a, lui, une autre « piste » qui serait plus féconde en résultats.

Il doit faire connaître sa « piste ».

Votre « piste », enquêteur, votre « piste ».

Il y a longtemps que les républicains auraient pu, s'ils l'avaient voulu, mettre à nu cette malpropreté du Panama.

Ce ne sont pas les avertissements qui leur ont manqué.

Dès 1889, M. Keller, le vaillant Honnête Keller, dénonçait à la tribune les tripotages auxquels le Panama avait donné lieu.

Il disait aux ministres et à la majorité :

« On a parlé ici plusieurs fois et nos électeurs se sont beaucoup préoccupés de l'affaire de Panama. Quant à moi, je saisis cette occasion de dire ce que j'en pense au point de vue de la richesse du pays et au point de vue des devoirs du gouvernement.

« Assurément il y a longtemps qu'on n'avait vu en France une pareille captation de capitaux (Très bien ! à droite), 4,400 millions attirés successivement par des réclames (Très bien ! à droite et au centre) avec le silence ou la complicité d'un grand nombre de journaux

achetés à beaux deniers comptants. (Très bien sur les mêmes bancs.)

« ... Si bien que le public, qui va quelquefois trop loin dans ses soupçons, s'est demandé si la Compagnie de Panama n'avait pas de puissants protecteurs. Et bien ! je le demande, comment ces opérations ont-elles pu se faire et se poursuivre, alors que l'article 405 du Code pénal — dont le gouvernement devrait être le gardien (Très bien ! très bien ! à droite et au centre) — déclare que jamais les capitaux ne doivent être attirés par l'espoir d'un succès chimérique ? (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

« J'ajoute, messieurs, que rien n'eût été plus désirable non seulement que de voir la loi respectée et exécutée, mais que de voir publier les comptes d'une affaire aussi considérable, de savoir ce qui a été employé en travaux effectifs sur ces 4,400 millions et ce qui a été employé à se procurer les sympathies de la presse ou d'autre encore. Rien ne serait plus intéressant. Pourquoi n'avons-nous pas cette publication ? »

On ne voulait pas entendre, on ne voulait pas comprendre. On étouffa la voix de ce géneur.

On n'avait pas fini « d'empêcher » les millions des actionnaires, distribués si libéralement par la Compagnie intimidée, menacée.

On espérait que « l'affaire », comme dit Muret, réussirait et que le succès couvrirait tout.

Car on ne saurait trop insister sur cette considération, que sans la débâcle irrémédiable du Panama, jamais le public n'aurait connu les mœurs parlementaires de la République.

Tous les Français savent aujourd'hui ce qu'il savaient mal hier.

Peu importe que l'on découvre les « coupables » et que l'on arrive au dénombrement complet des trafiquants du mandat législatif souverain.

Nous dirions volontiers, que si l'on n'en découvre aucun, la preuve de l'immoralité du régime républicain serait plus péremptoire, car il sera établi, par les faits mêmes, que, sous le régime actuel, les députés peuvent dévaliser les citoyens sans avoir à redouter aucun châtiement.

Nous attendons ce verdict de la Commission : Il y a des « coupables » c'est certain : on ne peut les découvrir. »

Rien ne confirmerait mieux les vices radicalement redhibitoires de la Constitution républicaine, sous laquelle les Souverains de la France pourraient ruiner le Pays, avec la plus parfaite impunité.

De responsabilités, de contrôle : il n'en existe à aucun degré de l'échelle gouvernementale.

Et c'est ce qui fait de la République un régime politique et social d'une immoralité absolue.

LES ÉVÊQUES

Voici la lettre par laquelle M^r Boyer, évêque de Clermont, fait connaître au ministère des cultes qu'il ne peut accepter l'archevêché de Bourges :

« Monsieur le ministre.

» On me communique une dépêche officielle qui m'apprend ma nomination à l'archevêché de Bourges.

» Cette nouvelle d'une nomination qui est pour moi si honorable, me surprend néanmoins et m'attriste profondément, car, si j'avais eu l'honneur d'être informé par vous au préalable, je me serais empressé, monsieur le ministre, de vous dire simplement et loyalement ce que j'ai le regret et le devoir de vous affirmer en ce moment : — Je ne puis pas quitter et je ne quitte pas le diocèse de Clermont.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

» J.-PIERRE, évêque de Clermont. »

On lit dans la Liberté :

« M^r Sonnois, évêque de Saint-Dié, promu archevêque de Cambrai, après avoir écrit au ministre des cultes qu'il ne croyait pas devoir accepter une charge aussi lourde que l'archevêché de Cambrai, a eu un nouvel entretien avec M^r Ferrata, nonce apostolique.

» Nous croyons savoir que, sur les instances du nonce, M^r Sonnois acceptera très probablement le siège archiepiscopal de Cambrai. »

Une dépêche d'hier soir annonce que les évêques de Saint-Dié et de Clermont, sur l'invitation du Pape, acceptent les archevêchés de Cambrai et de Bourges.

Le député Ferroul et son adjoint

Le député Ferroul, qui allait soi-disant prêcher l'égalité à Carmaux, jouait à Narbonne au roitelet.

Il était maire de Narbonne il y a six jours.

M. Loubet vient de le révoquer, ainsi qu'un de ses adjoints.

Pour que le ministre de l'intérieur prit une mesure aussi sévère contre un député républicain qui est en même temps socialiste, il fallait que l'affaire fût grosse.

Elle l'était en l'effet.

M. Ferroul, rentrant dans son hôtel de ville, apprit qu'on venait d'arrêter le sieur X..., lequel avait fait du scandale sur la voie publique et insulté abondamment les agents.

Le roitelet de Narbonne fut pris d'un accès de fureur. X... était un camarade à lui. Il courut à la maison d'arrêt et rendit de son chef le coupable à la liberté en criant : « Je voudrais bien savoir qui est-ce qui se permet ici d'empoigner mes amis ! »

Deux heures plus tard, X..., qui s'était empressé de faire du scandale, était de nouveau appréhendé, et trois jours après le tribunal de police correctionnelle le condamnait à un mois de prison.

Quant à l'adjoint, un ami aussi, il était chargé spécialement du service de la police des mœurs.

Voici, raconte le Jour, ce qu'il fit de concert avec son maire :

« Une demoiselle Hilaire, tenancière et bénéficiaire d'un de ces temples discrets où les hommes passent et où les femmes restent, avait recruté pour son troupeau une jeune brebis qui n'avait pas seize ans, mais qui, tout de même, attrapa la clavelée. L'inspection sanitaire découvrit à la fois la maladie et la fraude. On allait poursuivre la bergère, quand l'adjoint, qui sans doute fréquentait assidûment ces parages, intervint avec autorité, exigea qu'on fit rentrer au bercail la mineure affligée, couvrit de sa protection toute l'exploitation hilarienne et, d'accord avec le chef de la municipalité, rebuta les magistrats indignés qui voulaient faire leur devoir. »

On sait, d'autre part, que le citoyen Ferroul écrit des articles pour célébrer la gloire de Ravachol et recommander l'usage de la dynamite contre les bourgeois.

M. Loubet a révoqué le maire ; c'est bien.

Mais le ministre de la justice n'a pas poursuivi le provocateur.

Mais la Chambre n'a pas chassé de son sein ce misérable.

Et il ne s'est pas trouvé à Narbonne un groupe d'électeurs assez fermes pour oser mettre ce député indigne en demeure de donner sa démission.

Triste époque ! La justice reste inerte, les représentants du pays acceptent toutes les mains, pour ne pas dire de toutes les mains, et les électeurs ne s'inquiètent plus de la moralité des hommes auxquels ils confient leurs intérêts et les intérêts de la France.

Triste époque !

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 novembre 1892.

La crise ministérielle se produisant à la veille de la liquidation, ont devaient s'attendre à un mouvement de baisse ; le 3 0/0 clôture à 99.42 en réaction de 40 centimes ; le 4 1/2 reste à 105.17.

La Rente Italienne se maintient ferme à 93.70 en prévision d'un coupon de 2.17 à détacher dans un mois. Les Chemins Méridionaux varient de 640 à 645. L'Extérieure cote 63 5/16.

L'action de la Banque de France est sans variation à 3,960.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,093. On assure que l'acompte à payer au mois de janvier sera, comme celui du précédent exercice, de 30 fr.

La Banque de Paris reste ferme à 683 fr.

La Société Générale est en progrès à 483.75 au comptant, à ce cours son revenu de 13.02 fait ressortir le placement à 3 30 0/0.

Le Crédit Lyonnais est sans variation à 782 francs. Les résolutions votées hier par l'assemblée de la Société Lyonnaise sont de nature à satisfaire le Crédit Lyonnais.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran, toujours recherchée, cote 312 fr. Les recettes de la Route de Beyrouth à Damas, du 16 au 31 octobre, ont été en 1892 de 90,520 fr.

L'action Immeubles de France vaut 495 fr.

L'obligation 3 0/0 remboursable à 4,000 fr. coûte 399.50 et celle 4 0/0 476.50.

Les Chemins Economiques valent 425 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Elections au Tribunal de Commerce de Saumur

Les Elections pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce de Saumur auront lieu dimanche prochain 4 décembre, à la Mairie des chefs-lieux de canton.

Voici les noms des candidats :

Président : M. ERNEST MIGNON, juge sortant.

Juges : MM. EDMOND CHAPIN, juge sortant, et VICTOR BORET, ancien juge.

Juges suppléants : MM. CHARLES BOUTAUD et J.-V. ERNOUL, juges suppléants sortant.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

Résultats des Examens (session de novembre)

Baccalauréat es-lettres, 2^e partie : MM. Yves de Thubert, Marcel Bajon, André de Chavigny, reçus ; Alphonse Brouillet, admissible.

Baccalauréat es-lettres (1^{re} partie) : MM. Abel Boutin, Henri Chédevergne, Alexandre Gourin, Jean Raffignac, reçus ; Armand Daniel, Louis Mortier, Julien Sevestre, admissibles.

DONS AU BUREAU DE BIENFAISANCE

M^{me} veuve Stears, propriétaire de l'Usine à Gaz de Saumur, a remis, au Bureau de bienfaisance, 50 hectolitres de coke pour être distribués aux indigents.

Un anonyme a également fait don, audit Bureau, de 100 paires de sabots.

Les Membres de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance remercient les donateurs et les prient d'agréer toute leur reconnaissance pour ces dons faits au profit des indigents.

Pour la Commission administrative,

Le Maire, président : L. VINSONNEAU.

Hier, dans l'après-midi, nous étions informé qu'un incident venait de se produire à la Salle des Ventes, où a eu lieu actuellement une liquidation de fourrures pour raison de saisie. Les commerçants de Saumur, trouvant qu'on finissait par trop abuser de ce subterfuge de « vente pour cause de saisie », ont fait sommation, par huissier, d'avoir à cesser la vente jusqu'à constatation du fait.

On sait, en effet, que certains industriels se sont servi quelquefois de l'intermédiaire du commissaire-priseur pour vendre, soi-disant

au rabais, des marchandises neuves qui n'avaient jamais été saisies.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'urgence de la proposition de loi de M. Pourquery de Boisserin tendant à donner les pouvoirs les plus étendus à la Commission d'enquête.

Pour, 218. — Contre, 234.

A voté pour : M. de Terves.

Ont voté contre : MM. Berger, Coudreuse, Fairé, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

LA SUPPRESSION

DES PRIVILÈGES DES BOUILLEURS DE CRU

La majorité républicaine de la Chambre a voté la suppression des bouilleurs de cru ; c'est une mesure grave qui vient encore frapper les malheureux vigneron et les cultivateurs, en pleine reconstitution de leurs vignobles détruits par le phylloxéra et particulièrement dans une année de gelée.

Le Charentais fait, à propos de la loi qui vient d'être votée, les réflexions suivantes :

« Les sacrifiés sont les bouilleurs de cru.

» Ils n'auront plus le droit de brûler les produits de leur récolte, sans qu'un agent du fisc vienne, à chaque instant, les tracasser et et les menacer. — En un mot, sous un gouvernement qui se réclame de la liberté, ils ne seront plus les maîtres chez eux.

» L'agent du fisc fouillera leur domicile de la cave au grenier. S'il constate une diminution d'eau-de-vie, — presque toujours suite de négligences ou de mauvais état d'un fût, sitôt l'agent fera un procès scandaleux et coûteux, d'où le déshonneur et la ruine. Le plus honnête homme de la contrée sera transformé en fraudeur de par la loi ou la canaillerie d'un agent.

» Les viticulteurs, les bouilleurs de cru, qui ont eu à lutter avec le phylloxéra, vont se trouver aux prises avec le fisc. Est-ce ainsi qu'on entend encourager la reconstitution du vignoble ? Croit-on que les petits propriétaires ne préféreraient pas démonter leurs chaudières, abandonner leurs vignobles, plutôt que d'être à la merci des agents de la régie ?

» Ainsi les vigneron, les cultivateurs, qui distillaient leurs marcs de raisin, leurs lies, les fruits de leur jardin et en tiraient un maigre profit, vont être assujettis à toutes les vexations de la part des employés de la régie, et, de plus, à une taxe sur les produits de leur distillation ! »

C'est ainsi que les députés de la majorité défendent les intérêts ruraux.

Mais ajoutons que tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Elle était vêtue avec une élégance parfaite, et jamais les charmes de sa personne n'avaient été plus à leur avantage. Une lampe qu'elle tenait à la main jetait des reflets doux sur ses traits dont l'expression, ordinairement calme, était animée par une émotion facile à comprendre. Elle savait que son père avait la faiblesse d'être fier d'elle, et elle voulait jeter le prestige de sa beauté sur le positif coupable de sa conduite. Nous ajouterons qu'avant de rentrer, elle s'était arrêtée chez M. Richard, et qu'elle savait tout.

Elle posa sa lampe sur le bureau de son père, et elle se pencha vers lui pour l'embrasser.

— Puisque vous deviez revenir ce soir, lui dit celui-ci en la repoussant doucement, vous pouviez vous dispenser de partir ce matin.

— J'espérais que ce soir, vous seriez plus calme, répondit-elle, un peu effrayée par ce

calme même sur lequel elle comptait.

— Je le suis, en effet, ma fille... J'ai appris tant de choses aujourd'hui, grâce à vous.

— Il vous reste encore à connaître mes raisons, mon père.

— Je préfère les ignorer, Éléonore. Les faits me suffisent.

— Mais si elles pouvaient les excuser.

— Je dirais que vous avez fait l'impossible, mais vous me permettez d'en douter. Voyons cependant, continua-t-il par un dernier effort de son orgueil paternel.

— J'aime mon cousin ; vous désirez que je l'épouse ; vous savez qu'il est intéressé ; j'ai craint que s'il me savait ruinée, il ne voudût plus de moi.

— Vous avez craint cela, Éléonore ! dit M. Loubert en regardant sa fille avec horreur. Mais si vous n'êtes pas une idiote, vous êtes un monstre, car vous ajoutez la calomnie la plus atroce aux procédés les plus infâmes. Votre cousin est intéressé, dites-vous ? Eh bien, apprenez que c'est lui qui m'a sauvé ! lui qui connaissait ma position avant vous, et qui est venu à mon aide de la manière la plus noble et la plus délicate, sans attendre que j'allasse lui tendre la main. Il savait que je le

trompais, et cependant il n'a pas hésité ! Vous l'aimez, malheureuse ! mais vous ne savez donc pas que je n'aurais qu'un mot à lui dire pour qu'il se détournât de vous comme d'un reptile venimeux. Ce matin même, quand il m'a si généreusement sauvé, j'ai failli tout lui avouer, et si je ne l'ai pas fait, c'est que j'ai craint de briser son cœur, rempli d'illusions sur vous, comme le mien l'était hier encore. J'ai résisté, Éléonore ! mais s'il vous arrive jamais de proférer des paroles comme celles que vous venez de faire entendre pour vous justifier, si je découvre de pareils soupçons dans les replis de votre âme, rien, rien, entendez-vous ? ne me retiendra ; et fût-ce aux pieds des autels, où la noble main de Léonce doit s'unir à la vôtre, je vous arracherai votre masque, et je crierai de toute la force de mes entrailles : Fils de ma sœur, n'épousez pas ma fille ! elle est indigne de vous !

Et M. Loubert, après cette explosion des sentiments qui torturaient son âme depuis quelques heures, se cacha le visage pour indiquer à sa fille que sa présence lui faisait horreur.

— Si je me suis trompée, mon père, il faut me pardonner, dit-elle d'une voix plus effrayée

que troublée. A mon âge on manque d'expérience, on suit quelquefois de mauvais conseils, et quand on est éclairée par ses fautes on se corrige.

— Trêve de paroles, mademoiselle. De l'expérience, vous n'en avez que trop, et vous l'avez cruellement prouvé. Au surplus, si vous avez réellement du regret de votre coupable conduite, je vous fournirai peut-être bientôt l'occasion de la réparer. Jusque-là j'ai le droit de croire et de faire tout ce que je voudrai. Mon honneur, mon repos étaient entre vos mains, vous les avez sacrifiés à un vil intérêt ! à mon tour je suis maître de votre bonheur, tremblez donc de le voir brisé par moi !

Comme M. Loubert finissait de parler, la porte de son cabinet s'ouvrit, et un domestique lui remit une lettre de grande dimension, en demandant s'il y avait une réponse.

— Dites que non, répondit M. Loubert ; ou plutôt dites que je la porterai moi-même demain matin.

— Restez encore, continua M. Loubert, en s'adressant de nouveau à Éléonore terrifiée. J'ai à vous parler d'autre chose que de vous et de moi. Comment avez-vous laissé mademoiselle de Royan ?

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 30	Banque de France	3962 50	Oblig. fonce. 1877 3 0/0 r. à 400	395 —	Compagnie parisienne du Gaz	528 —
3 0/0 amortissable	99 35	Banque d'Escompte	192 50	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	485 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	384 —
4 1/2 1883	105 05	Comptoir national d'Escompte	522 50	— fonce. 1880 3 0/0 r. à 500	482 75	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	24 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1095 —	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	434 —	— 6 0/0 2 ^e série	25 50
Obliq. 1855-60 3 0/0	553 50	Crédit Industriel et Commercial	—	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	478 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	598 —
— 1865 4 0/0	538 —	Crédit Lyonnais	784 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	423 —	Crédit Mobilier	126 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	469 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1871 3 0/0	415 50	Dépôts et Comptes courants	—	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	467 —	— 1889 4 0/0	98 75
— 1875 4 0/0	535 —	Société Générale	420 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	470 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	97 95
— 1876 4 0/0	536 —	Est	945 —	Nord 3 0/0 r. à 500	473 —	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	414 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1525 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	471 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
		Midi	1530 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	471 25	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	478 —

AVIS

M^e FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, s'empresse d'informer le Public que, le Saisi ayant payé, la Vente aux Enchères des FOURRURES se trouve forcément arrêtée. — Toutes ces Fourrures resteront à la Salle des Ventes, louée comme Déballage, et seront, à partir d'aujourd'hui, vendues à l'amiable par leur Propriétaire.

NOTA. — A partir du 1^{er} décembre 1892, toutes les Ventes Mobilières auront lieu *expressément au comptant*: tout objet acheté et non payé comptant sera immédiatement remis aux enchères.

ACHAT de tous contrats suspendus ou en cours de la Comp^{te} le CONSERVATEUR et livrets de la Caisse des Retraites. Roger, 14, rue Turbigo, Paris.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1893
La plus grande prairie de
L'ILE PONNEAU
Appelée l'île LABBÉ,
ET SES DÉPENDANCES
Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

A CÉDER, après cessation de commerce, un **Établissement d'Eaux Gazeuses**, avec Entrepôt de Bières, Vins, Eau-de-Vie et Liqueurs. Belle, bonne et vieille clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY père, à Saumur, qui l'exploite. Le cédant se charge de montrer la fabrication et de rester avec le preneur le temps nécessaire qui lui conviendra.

Belle position pour jeunes gens.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra	Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrain
Camembert, double crème. 0,60	Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra, — 0,85	Jambon déossé roulé, 1,50
— Emmenthal. — 1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe, 1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort, 1,60	
Hollande pâte grasse, 1,10	
Choucroute de Strasbourg, 2,00	

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes, Bavaises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure